INFORMATEUR

Brooklyn/Berne/Paris | Edition spéciale | Avril 1937

L'organisation de service de Jéhovah

Recommandé à l'étude attentive des proclamateurs!

Comment pouvez-vous rendre plus efficace votre travail de témoignage ?

Cet exposé a pour but d'illustrer clairement l'organisation de ceux qui aiment Jéhovah, afin que tous ceux qui se sont mis du côté de l'Eternel puissent prendre part à cette organisation. Tous ceux qui sont actifs, sont des « proclamateurs », parce qu'ils font connaître à leurs semblables la vérité qu'ils ont reçue de Jéhovah.

Organisation des groupes

Un groupe consiste d'au moins deux proclamateurs (non pionniers ou pionniers auxiliaires), déployant une activité conformément aux directives données par *La Tour de Garde* et par l'*Informateur,* et employant régulièrement en commun au moins huit heures par mois pour la diffusion de maison en maison des écrits de la Tour de Garde. Un proclamateur isolé est simplement considéré comme serviteur, naturellement comme serviteur de Dieu. S'il a le désir d'être inscrit chez nous, il consacrera au moins huit heures au travail dans le champ. Chaque groupe porte le nom de son domicile. Il a un serviteur de groupe, nommé par la Société, et là où il y a deux ou plusieurs proclamateurs, aussi un secrétaire avec lequel la Société correspond selon les besoins. Un comité de service n'est nécessaire que là où il y a au moins huit proclamateurs en moyenne par mois participant régulièrement au service dans le champ et faisant ensemble plus de 75 heures de travail en moyenne par mois, sans tenir compte des pionniers et pionniers auxiliaires. Dans les groupes n'atteignant pas ce chiffre, un comité de service devient superflu du fait que le serviteur de groupe, de concert avec tels auxiliaires que sur sa proposition l'assemblée pourra élire, sera en mesure d'accomplir tout le travail.

Le groupe dans son ensemble est responsable quant à la décision à prendre pour proposer le serviteur de groupe et pour élire les membres du comité de service. On ne pourra proprement choisir que tels membres du groupe qui montrent qu'ils possèdent et manifestent l'esprit du Seigneur, qui sont aimables, indulgents, réfléchis, pratiquant la justice à l'égard de leurs frères et sœurs, prenant une part personnelle au service de témoignage de maison en maison et présentant les garanties nécessaires quant à l'accomplissement des devoirs à eux confiés.

Serviteur de groupe

Celui-ci reçoit de la Société les instructions relatives au service. Il les applique à l'activité de l'organisation locale en collaboration avec le groupe et le comité de service. Il conserve les rapports de travail du groupe, envoie chaque mois un rapport à la Société, veille à la propre répartition du territoire du groupe parmi les proclamateurs, à l'exécution du service dans le champ et de celui avec les appareils parlants, à ce que tous les intéressés reçoivent l'*Informateur* et tous les proclamateurs les cartes de témoignage et généralement tout le matériel nécessaire au service. Il fait les versements à la Société, lui envoie les commandes de littérature et de matériel et s'occupe de toute la correspondance relative au service.

Si un groupe est trop petit pour avoir un comité de service, le serviteur de groupe sera personnellement responsable de la répartition des secteurs à travailler, de la remise de littérature aux travailleurs, du développement de l'activité avec les appareils parlants, de l'envoi des rapports à la Société, de la vérification des comptes et du stock du groupe. Sur tout cela il soumettra chaque mois un rapport au groupe.

Outre les fonctions précitées le serviteur de groupe n'a point à exercer une surveillance en vertu de sa charge.

Secrétaire

Chaque groupe de deux proclamateurs et plus aura un secrétaire qui sera inscrit auprès de la Société, afin que celle-ci puisse, par son intermédiaire, communiquer avec le groupe. Il s'occupera également de la correspondance autre que celle relative au service et dont le groupe le chargera. Il devrait aussi tenir procès-verbal des séances d'affaires du groupe et du comité de service.

Bibliothèque Théocratique

Comité de Service

Le groupe élit un comité de service composé au minimum de trois et au maximum de sept frères. S'il y a des frères capables, on n'appellera pas des sœurs dans ce comité. Ceux qu'on choisira comme membres du comité de service devraient être zélés et compétents, manifester l'esprit de Jéhovah par leur dévouement à lui et leur bonne volonté à se conformer aux instructions de l'organisation. Ce comité est nommé pour un an pour la période allant du 1er octobre au 30 septembre.

Le plus tôt possible après qu'un groupe a été informé par la Société de son choix d'un serviteur de groupe, le comité de service répartira entre ses membres, par vote, les diverses fonctions, telles que celles de secrétaire, de serviteur des appareils parlants, de bibliothécaire et de trésorier. Il soumettra ces nominations à la ratification du groupe. Le comité peut nommer quelqu'un son président. Il désigne également ceux qui présideront les diverses réunions d'étude. Il n'a pas besoin de limiter son choix aux membres du comité, mais choisira des frères capables pour ce service.

Serviteur des appareils parlants

Celui-ci travaille sous la surveillance générale du serviteur de groupe avec lequel il collabore dans l'exécution et le développement de l'activité avec les appareils parlants dans le territoire du groupe, conformément aux instructions de la Société telles qu'elles sont données au serviteur de groupe pour le travail avec le gramophone, la voiture munie de haut-parleur et l'appareil reproducteur électrique. Il assistera fréquemment aux réunions de service et cherchera les voies et moyens permettant d'exécuter les instructions paraissant dans l'*Informateur,* et autres, et de mettre les proclamateurs à même de participer à ce service. Dans des groupes plus importants le serviteur des a. p. peut avoir besoin d'un ou de plusieurs auxiliaires. Personne ne devrait s'occuper exclusivement du service des a. p., c'est-à-dire s'abstenir de prendre une part personnelle au travail de témoignage moyennant les écrits, de porte en porte. Les disques et tout le matériel nécessaire seront envoyés au serviteur de groupe.

Bibliothécaire

Tout le stock d'un groupe, y compris les disques et autre matériel, devrait être confié aux soins d'un bibliothécaire. Il pourvoira les proclamateurs de littérature et aidera à l'établissement des commandes à envoyer à la Société par le serviteur de groupe. Il remettra au trésorier, contre reçu, toutes les sommes qu'il recevra des proclamateurs pour les écrits pris par eux. Pour la remise de littérature à crédit une fiche en triple exemplaire sera établie et signée par le preneur. Celui-ci en recevra l'original, le duplicata sera remis au trésorier aux fins d'encaissement ultérieur et le triplicata sera conservé par le bibliothécaire. Les espèces en caisse, les montants dus par les proclamateurs et le stock de publications devraient toujours représenter une valeur au moins égale à la somme exigible par la Société. Au moins deux fois par année il faudrait procéder à un inventaire effectif du stock. Par ailleurs, les écritures relatives aux publications remises aux proclamateurs depuis le dernier inventaire, permettent au bibliothécaire d'établir en tout temps ce qui est en stock.

Présidents des réunions d'étude

Servent en cette qualité des frères du groupe qui prennent une part active au service et qui sont capables de diriger les diverses études d'un groupe. Comme il est recommandable que les frères présidents servent à tour de rôle, le comité de service leur assignera leurs charges de telle façon qu'une étude donnée ne soit pas dirigée pendant plus de trois mois par un seul et même frère. Ces frères doivent assister les groupes d'étude dans l'œuvre du témoignage de maison en maison; ils leur serviront de guides dans ce service, leur feront parvenir chaque édition de l'*Informateur* (à moins qu'ils ne le reçoivent dans des réunions de service ou par *La Tour de Garde)* et les pourvoiront généralement de tout le matériel nécessaire. Les frères présidant les études devraient assister à toutes les réunions de service, afin d'être toujours bien renseignés sur l'activité du groupe.

Trésorier

Outre les paiements pour les publications, chaque groupe aura encore d'autres dépenses, auxquelles il devra pouvoir faire face grâce aux dons volontaires des proclamateurs du groupe. Ces contributions bénévoles seront déposées dans une petite boîte placée dans le local de réunion. C'est contre la règle de la Société de passer sous n'importe quel prétexte une « assiette à collecte ». Chaque groupe n'aura qu'un trésorier qui gérera tous ses fonds. Il encaissera tous les montants dus par les frères et sœurs pour les écrits pris à crédit et dont il recevra régulièrement les pièces justificatives du bibliothécaire. Tous les paiements à faire à la Société seront versés au compte chèque postal de la WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY. Le trésorier établira les bulletins de versement et les remettra avec les fonds correspondants au serviteur de groupe qui effectuera le versement à la poste. Le montant exigible par la Société pour des fournitures de littérature ne sera jamais employé pour n'importe quoi d'autre. Les groupes aussi bien que les pionniers et les pionniers auxiliaires devraient faire des versements réguliers à la Société.

Crédit

Où cela est nécessaire, la Société est prête à faire de petits envois de publications à crédit, à condition qu'elles soient payées dès leur écoulement. Cependant, nul groupe, pionnier ou pionnier auxiliaire ne devrait faire des dettes, et s'il vous est possible de faire accompagner vos commandes de littérature du montant respectif, c'est préférable. Sinon, il faut réserver les montants pour les écrits au fur et à mesure qu'ils sont placés, et nous les faire parvenir par versements réguliers. Si vous adhérez strictement à cette pratique,

Bibliothèque Théocratique

votre dette sera suffisamment réduite pour justifier un nouvel envoi à crédit au moment où vous en aurez besoin. Par contre, si vous ne vous conformez pas à cette méthode, nous ne pourrons vous accorder de nouveaux crédits. Tout le groupe est responsable du compte du groupe et le comité de service devrait veiller aux intérêts de l'assemblée sous ce rapport.

Vérification des comptes

Les livres du trésorier devraient être vérifiés soigneusement tous les trois mois, afin de voir si tout est en bon ordre et s'il y est rendu compte de toutes les opérations. C'est le devoir du comité de service de charger chaque fois quelqu'un de cette vérification trimestrielle. Elle portera sur toutes les écritures relatives aux transactions du groupe: contributions, recettes pour publications, compte et stock. Si le vérificateur relève des erreurs, il verra ce qu'il y a lieu de faire pour corriger les livres.

Factures et relevés

Pour tout débit opéré sur votre compte vous recevrez une facture. Celle-ci devrait être vérifiée dès réception pour voir si elle est exacte et conforme à l'envoi reçu. S'il y a erreur, informez-nous-en tout de suite. Ne nous retournez-pas la facture, mais gardez-la comme pièce justificative; nous en avons une copie.

La Société envoie des relevés de compte a) aux groupes *(adressés au serviteur de groupe)* et aux pionniers auxiliaires, de temps en temps, b) aux pionniers, regulièrement chaque mois. Comparez ces relevés avec vos factures et notes de crédit pour voir si tous les postes sont exacts.

Règlements

Réglez uniquement à nos C. C. P. dans les différents pays. N'envoyez pas des espèces par lettre, car elles peuvent être volées. Les bulletins de versement seront établis par le trésorier et les versements effectués par le serviteur de groupe.

Campagnes divisionnaires

Les groupes d'une contrée donnée participent de temps à autre à des campagnes divisionnaires en vue de donner un témoignage concentré. Le serviteur divisionnaire est nommé par la Société. Son seul devoir consiste à transmettre aux proclamateurs les instructions qu'il reçoit de la Société et de diriger ces campagnes. Sa charge est limitée à cela et il n'a aucune juridiction quelconque sur quoi que ce soit qui ne rentre pas dans le cadre de ces campagnes divisionnaires spéciales. Ceux qui participent à ces campagnes en remettent un rapport au serviteur de leur groupe local. Ils établissent en même temps un second rapport portant la mention « Campagne divisionnaire » et le remettront au serviteur divisionnaire, qui sera ainsi à même d'établir le total des écrits répandus, des heures de travail, etc. pour le communiquer aux participants à la campagne avant leur retour.

Instructions générales

L'*Informateur* est une publication périodique qui est envoyée à tous les groupes, pionniers et pionniers auxiliaires afin d'informer tous les proclamateurs de ce qu'il y a lieu de faire pour continuer le travail de témoignage. Chaque groupe devrait en recevoir un nombre suffisant afin d'en pouvoir distribuer à tous les intéressés de son territoire. Le serviteur du groupe en commandera au besoin davantage. L'*Informateur* devrait être lu et étudié aux réunions hebdomadaires de service. Toute l'activité d'un groupe devrait être conforme aux directives énoncées dans l'*Informateur*.

Changements d'adresses

N'oubliez pas de nous informer de tout changement d'adresse. Faites-le par carte postale ou par lettre. Si vous êtes pionnier ou pionnier auxiliaire, utilisez à cet effet les formulaires spéciaux.

Ce qui suit ne se rapporte qu'aux pionniers et aux pionniers auxiliaires: Ceux-ci sont tenus de toujours se servir des cartes « Changement d'adresse » fournies par la Société. Envoyez une de ces cartes au bureau de votre pays peu avant votre déménagement. Il ne suffit pas d'indiquer le changement d'adresse sur des bulletins de commande, des rapports ou dans des lettres; il faut employer pour cela la carte spéciale.

Correspondance

Tous lettres, commandes, demandes de territoires, paiements, rapports, etc. qu'elle qu'en soit la langue, doivent être adressés à la Watch Tower Bible and Tract Society, au bureau du pays respectif. Aucune correspondance concernant la Société ou l'œuvre du service ne sera adressée à un frère quelconque, à moins que les circonstances ne le justifient.

Ayez soin de toujours mentionner en haut de la première page de votre lettre l'adresse à laquelle il faut envoyer la réponse. Soyez aussi brefs que possible et évitez toute correspondance inutile.

Littérature

Les publications fournies par la Société aux pionniers, pionniers auxiliaires et groupes aux prix spéciaux qui leur sont consentis, demeurent réellement la propriété de la Société, confiée aux frères et sœurs. L'ensemble du groupe est responsable du stock, et chaque proclamateur prendra soin des écrits qu'il prend, les gardera en bonne condition, les paiera comptant ou après diffusion. (Pour la Suisse voir les directives spéciales.)

Tous les écrits doivent être remis au public contre les contributions fixées par la Société. (Ceci ne se rapporte qu'aux pays où la vente est permise.) De nouvelles publications ne doivent pas être diffusées avant la date fixée par la Société à cet effet. Pendant une période où il faut se concentrer spécialement sur la diffusion de livres et de brochures déterminés, on se conformera à ces instructions et placera ces écrits partout où cela est possible. Cependant, si on a l'occasion

Bibliothèque Nationale

de donner d'autres écrits outre ceux-là, on peut naturellement le faire.

On ne mettra ni feuilles volantes, ni cartes ni quoi que ce soit dans des livres ou brochures et on n'en distribuera point en connexion avec les publications. On ne les timbrera pas, n'y inscrira et n'y imprimera rien, à moins d'être autorisé par la Société à le faire.

Commandes

Le serviteur de groupe établit les commandes d'après les indications du bibliothécaire. Il se sert à cet effet des bulletins de commande fournis par la Société.

Ayez soin de faire des indications précises; elles contribueront à éviter des erreurs.

La Société fait les expéditions franco de port, par petite vitesse, c'est-à-dire par la voie la plus économique. Si l'on désire recevoir les commandes par grande vitesse ou par la poste, on sera débité des frais de port.

Indiquez sur chaque commande, pour notre gouverne, la date pour laquelle il vous faut les publications. S'il faut expédier tout ou partie par la poste ou par express, mentionnez-le sur le bulletin de commande, sinon l'envoi partira par petite vitesse. Si vous recevez votre courrier dans un lieu où il n'y a pas de station de chemin de fer, indiquez-nous la station où vous désirez recevoir vos envois, ainsi que votre adresse postale. Pour les envois par petite vitesse, donnez l'adresse à employer. Si vous désirez que l'arrivée de l'envoi vous soit avisé dans un autre lieu, donnez-nous également cette adresse. Afin de pouvoir faire des envois ayant le poids maximum pour un tarif donné, il est bon de nous faire parvenir plusieurs commandes à la fois. Prenez livraison des envois par petite vitesse immédiatement après leur arrivée. 24 heures après l'arrivée d'un envoi il faut payer du magasinage.

Assurez-vous, avant de prendre livraison d'un envoi, s'il n'y a pas dégât ou manque. Si oui, refusez de l'accepter à moins que l'employé du chemin de fer ne constate le dégât ou le manque sur la lettre de voiture. Chaque colis est expédié d'ici en bon état et si vous l'acceptez endommagé, vous le faites à vos risques. Informez-nous immédiatement d'envois endommagés en indiquant tous les frais éventuels qu'on vous réclamerait et en y joignant la lettre de voiture originale avec l'annotation de l'agent de la Compagnie constatant les dégâts. Ce procédé nous facilitera beaucoup de réclamer des dommages-intérêts.

Feuilles de rapport journalier

Celles-ci vous sont fournies pour vous faciliter l'établissement de vos rapports mensuels. Les pionniers s'en serviront également pour y consigner les résultats de leur travail dans le territoire sur lequel ils nous enverront leur rapport.

Rapports mensuels

Chaque serviteur de groupe, pionnier et pionnier auxiliaire est tenu de faire parvenir un rapport au bureau de son pays à la fin de chaque mois. Employez toujours, à cet effet, les cartes de rapport fournies par la Société.

Le rapport d'un groupe comprendra les résultats du travail de tous les proclamateurs du groupe, à l'exclusion des résultats des pionniers et des pionniers auxiliaires.

En remplissant les cartes de rapport, observez les explications données à ce sujet.

Abonnements

Des abonnements à *La Tour de Garde* ou à *L'Age d'Or* devraient toujours être accompagnés du prix de l'abonnement. Voici quelques suggestions dont l'observation sera utile et pour vous et pour nous:

Servez-vous toujours des bulletins d'abonnement spéciaux.

Apposez au bas du bulletin votre propre signature et non pas le nom de l'abonné. Faites accompagner ces bulletins d'abonnement d'une lettre sur laquelle vous relèverez les nom et adresse de chaque abonné, de sorte qu'en cas d'irrégularité nous puissions nous y référer.

N'employez qu'un seul bulletin par abonné.

N'utilisez pas pour *La Tour de Garde* les bulletins pour *L'age d'Or* et vice versa.

Si votre versement pour abonnements est supérieur au total des bulletins, ce total sera déduit de votre versement et le solde crédité à votre compte.

Les proclamateurs de groupes nous commanderont ou renouvelleront leurs abonnements, soit directement, soit par l'organisation de leur groupe; ils n'en chargeront pas des pionniers ou des pionniers auxiliaires.

Matériel

S'il vous faut des bulletins de commande et d'abonnement ou tout autre matériel, demandez-les sur vos ordres de littérature, car généralement, on pourra les expédier avec celle-ci. Les pionniers et pionniers auxiliaires se serviront des fiches spéciales pour leurs commandes de matériel et joindront ces fiches à leurs commandes de littérature.

Cartes de témoignage

Tous les proclamateurs sont pourvus de cartes de témoignage qui doivent leur faciliter la diffusion des écrits. Le serviteur de groupe veillera à ce qu'il y en ait une quantité suffisante. On peut les avoir en différentes langues. Lorsque le proclamateur s'adresse à un interlocuteur pour lui rendre témoignage, il lui présente d'abord la carte et le prie aimablement de bien vouloir la lire soigneusement. S'il paraît indiqué, il ajoutera quelques mots convenables. Après la lecture de la carte par l'interlocuteur, le proclamateur le rend attentif aux écrits mentionnés sur la carte et les lui offre avec quelques paroles appropriées. Le proclamateur devrait toujours être muni de cartes de témoignage. On ne peut que recommander leur emploi en relation avec la présentation des écrits.

Bibliothèque Théocratique

Carte d'identité

Chaque proclamateur devrait être porteur de la carte d'identité délivrée par la Société; elle lui permettra, le cas échéant, de s'identifier devant les autorités.

Les Jonadabs

Gardez à l'esprit le commandement du Seigneur qui veut que son message soit annoncé aux hommes de bonne volonté, appelés aussi « Jonadabs ». Chaque numéro de *La Tour de Garde* contient de la matière qui doit précisément à l'heure actuelle intéresser les Jonadabs. Pour cette raison tous les Jonadabs devraient être engagés à s'abonner à *La Tour de Garde* et à en étudier soigneusement chaque numéro.

Nouveaux intéressés

Lorsque le pionnier ou l'ouvrier de groupe trouve des intéressés, il devrait les mettre en rapport avec le groupe local pour leur permettre d'assister aux études du groupe et de se joindre à l'organisation locale. Chaque groupe devrait établir une liste contenant les noms et adresses de toutes les personnes réellement intéressées, membres du groupe ou résidant dans son territoire, afin de pouvoir de temps en temps se mettre en rapport avec ces dernières et les aider, si tel est leur désir, à entrer dans l'organisation de l'Eternel. Lorsqu'un territoire est assigné à un proclamateur pour le travailler, on pourra lui remettre en même temps les noms et adresses des intéressés qui s'y trouvent.

Des personnes profondément intéressées qui ne résident dans le territoire d'aucun groupe, devraient être mis en contact avec le bureau de la Société, le plus rapidement possible, en vue d'en former un groupe. Pendant que les pionniers séjournent dans une telle contrée, ils peuvent les inviter à se joindre à eux dans le service et prêter leur aide pour l'organisation d'études de *Richesses* et de *La Tour de Garde*. Après le départ du pionnier le nouveau groupe devrait choisir quelqu'un pour présider les études afin d'en assurer la continuation. Les membres de ces groupes devraient également recevoir l'*Informateur*. Ils le reçoivent automatiquement dès qu'ils sont inscrits chez nous en tant que groupe. Des nouveaux intéressés peuvent cependant aussi, s'ils en expriment le désir, recevoir individuellement l'*Informateur* avant même qu'ils n'appartiennent à un groupe organisé. Dès que possible ils devraient commander directement à la Société les publications qu'ils désirent recevoir. Le travail de nouveaux intéressés qui se joignent à des pionniers devrait bien être rapporté à la Société; il n'en sera pas fait mention sur les rapports des pionniers. Ils rempliront des feuilles spéciales qu'on enverra à la Société et qui contiendront le travail accompli ainsi que le nom et l'adresse.

Pionniers et pionniers auxiliaires

Pionnier est celui qui consacre tout son temps au témoignage de maison en maison et qui sert Jéhovah 'de tout son cœur, de toute son âme et avec tout son TEMPS'. Représentant spécial de la Société, des rapports confidentiels et étroits le lient aux bureaux centraux. Le pionnier est nommé tel par la Société après qu'il s'est annoncé à elle dans ce but. Il est responsable envers la Société de remplir les devoirs que lui impose sa charge de pionnier. La Société détermine les faveurs spéciales qui sont accordées à ces fidèles témoins et établit les conditions auxquelles ils doivent satisfaire. Leur obligation principale est de consacrer le nombre d'heures prescrit au service de maison en maison. L'absolu minimum du nombre d'heures fixé pour les pionniers est de 110. Pour rendre un témoignage effectif et pouvoir rester au service, il faudrait dépasser ce minimum. Le service des pionniers n'est pas une occupation secondaire de moindre importance qu'un travail séculier quelconque. Pouvoir passer tout son temps comme proclamateur du royaume de Jéhovah, c'est à la fois jouir du plus grand privilège et encourir la plus grande responsabilité. C'est pourquoi le pionnier n'a pas de temps pour tous les travaux accessoires qui se présentent à lui et qui, s'il s'en occupait, l'empêcheraient d'atteindre ses heures de pionnier.

D'une manière générale, tous les pionniers reçoivent leur territoire de la Société. Mais s'il arrive qu'ils travaillent en liaison avec un groupe, c'est alors le serviteur de celui-ci qui leur cède le territoire nécessaire. Le pionnier enverra cependant toujours ses rapports directement à la Société; il ne les remettra pas au groupe local. Il est nécessaire que chaque pionnier envoie régulièrement chaque mois son rapport, même si, pour une raison quelconque, il n'a pas pu travailler dans un mois donné.

Les pionniers auxiliaires, eux aussi, sont des représentants particuliers de la Société, nommés par celle-ci. A l'exemple des pionniers, ils sont responsables au bureau de leur pays auquel ils sont tenus d'envoyer chaque mois leur rapport. Malgré le fait que ces frères et sœurs ne sont pas à même de consacrer tout leur temps au service ou d'atteindre le nombre d'heures des pionniers, ils jouissent de grands privilèges et bénédictions. C'est pourquoi chaque proclamateur de groupe qui en voit la possibilité, devrait se faire pionnier auxiliaire ou pionnier.

Pour les pionniers auxiliaires le minimum mensuel des heures de témoignage de maison en maison est de 50. La plupart des p. a. travaillent au sein de groupes du serviteur desquels ils reçoivent leur territoire, mais envoient leurs rapports directement à la Société. Il est tout à fait en règle pour un pionnier ou un p. a. d'être nommé serviteur d'un groupe avec lequel il collabore, si le groupe veut lui confier cette charge et si ce service ne l'entrave en rien dans l'accomplissement de ses devoirs comme pionnier ou p. a. (heures de travail, etc.).

Normes

Parce que les résultats du travail de témoignage sont fonction des efforts et du temps qu'on y consacre et afin de faire mieux voir aux proclamateurs l'importance des heures passées dans le champ, la Société a fixé pour tous les proclamateurs de groupes une

Bibliothèque Watchtower

norme de 15 heures par mois que l'on devrait s'efforcer d'atteindre. Si un proclamateur ne peut pas y arriver, il devrait naturellement faire ce qu'il peut. Chaque groupe devrait cependant fixer une norme pour le groupe comme tel en se basant sur une moyenne de 15 heures par mois et proclamateur. Il va sans dire que si l'on a atteint les 15 heures dans un mois donné, on ne s'arrêtera pas là si l'on peut consacrer encore davantage d'heures au service. Quiconque a pris part au travail de témoignage de maison en maison pendant le mois écoulé, sera compté et rapporté comme proclamateur, qu'il ait atteint la norme de 15 heures ou non.

Pour les pionniers le minimum est 110 heures de service par mois; pour les p. a. 50 heures. Chaque proclamateur qui peut consacrer au service au moins 50 heures par mois, devrait s'annoncer comme p. a. et tous ceux que rien n'empêche de donner tout leur temps au travail de témoignage, devraient s'enrôler comme pionniers. Pour la fixation de la norme d'un groupe on ne tiendra pas compte du service des pionniers et des p. a. qui peuvent éventuellement faire partie du groupe. Les rapports de ceux-ci vont directement à la Société.

Réunions de service

L'ensemble d'un groupe devrait s'assembler une fois par semaine dans une réunion de service. Quant à de petits groupes de moins de huit proclamateurs, il peut être opportun de faire suivre une réunion d'étude d'une réunion de service d'une demie-heure environ. Tous les proclamateurs assisteront à cette réunion, afin d'étudier l'*Informateur*, de délibérer sur des lettres spéciales et des questions de service, de considérer des voies et moyens permettant l'exécution la meilleure des instructions relatives au service dans le champ et à celui des appareils parlants dans le territoire du groupe, de voir de quelle manière tous les proclamateurs peuvent y prendre part, comment on peut atteindre la norme et ce qu'il convient d'entreprendre notamment en ce qui concerne les nouveaux intéressés, etc. Outre ces choses, on pourra parachever des plans concernant des excursions de fin de semaine, assigner des secteurs, déterminer le moyen de transport à employer et discuter du travail de témoignage pendant les jours de semaine ordinaires.

Le serviteur de groupe est président des réunions de service. D'autres membres du comité de service devraient y prendre part après entente préalable et diriger l'étude et l'application des instructions relatives au service. Les réunions de service devraient être préparées soigneusement par le serviteur de groupe.

L'activité avec les appareils parlants

Opposition

Lorsque, pour sauvegarder les intérêts du royaume, nous devons faire face à l'opposition, nous ferons tout notre possible pour situer notre défense sur la propre base, c'est-à-dire celle du message du royaume de Dieu. Les frères et sœurs ne doivent pas compromettre l'œuvre par une conduite inconvenante. Nous servirons le mieux les intérêts de l'œuvre en organisant soigneusement le service avec appareils parlants et en l'accomplissant uniquement pour présenter le message du royaume.

Pour se faire entendre dans un rayon important, il est bon de se tenir assez éloigné de la maison la plus proche, de sorte qu'on puisse rendre le son assez fort, pour que, sans incommoder les personnes les plus proches de la voiture, il soit entendu dans plusieurs pâtés de maisons. Si vous vous servez de votre équipement tout près d'habitations, réglez la puissance du son en conséquence. Obéissez aux règles relatives au trafic!

L'attitude à adopter en cas de difficultés a été décrite dans *La Tour de Garde* du 1 septembre 1935 (éd. angl.), où nous lisons: « Les témoins de Jéhovah devraient-ils prendre un permis pour conduire une voiture munie de haut-parleur là où l'ordonnance prescrit un tel permis? » Réponse: « Oui; suivant le même principe selon lequel il faut se faire délivrer un permis pour conduire une automobile. Ce n'est pas solliciter une autorisitation pour prêcher l'Evangile. Un permis pour conduire une voiture munie de haut-parleur n'est nullement contraire à la loi divine. Lorsqu'on veut se servir d'une telle voiture dans les rues, il faudrait au préalable solliciter un permis du département de police qui le délivrera sans doute. »

Cependant, s'il y a refus, on essayera d'obtenir la permission de s'installer sur un terrain privé. Tâchez d'obtenir du propriétaire une permission écrite, afin que les autorités ne puissent point vous reprocher d'avoir transgressé une ordonnance. Là où ils ne pouvaient obtenir ni permis ni terrain privé, les frères ont obtenu de bons résultats en se rendant hors des limites de la ville et en « attaquant » celle-ci de quelque proche colline.

Evitez d'employer les appareils parlants à proximité d'églises, de théâtres ou de lieux quelconques où se tiennent des réunions. Soyez accommodants! Si quelqu'un vous prie d'adoucir la puissance du son ou de déplacer l'appareil à cause de personnes malades ou qui dorment, faites-leur ce plaisir. Faites comme vous voudriez qu'on vous fît!

Gramophones

Le gramophone est un appareil important. Chaque proclamateur devrait certainement en avoir un dans sa maison, faire entendre des causeries à des visiteurs éventuels, et l'employer autant que possible dans son travail de maison en maison. On s'en est aussi servi avec profit en plein air au milieu de petites foules qu'un disque de musique avait attirées.

Hors de l'emploi du gramophone dans le travail régulier de maison en maison, chaque groupe devrait également organiser des visites ultérieures. Ce travail peut très bien se faire le soir en ce qu'on peut visiter des familles à qui on avait promis une visite lors du travail de témoignage ordinaire. On peut aussi se faire assigner un secteur régulier et le travailler complètement de maison en maison, avec le gramophone et la littérature. Lorsque ces visites se font par exemple entre 6 et 8 heures le soir, on trouvera généralement

Bibliothèque centrale

toute la famille encore réunie après le souper et pourra ainsi faire entendre à tous les causeries. Les frères et sœurs peuvent se réserver certaines soirées pour ce service spécial et les études du groupe devraient avoir lieu tels jours ou heures que tous les frères et sœurs puissent participer à ce service.

Pour les visites ultérieures avec le gramophone, il est préférable que celles-ci soient faites par le proclamateur même qui avait présenté les publications. Si cela n'est pas possible, l'adresse de l'intéressé devrait être remise au serviteur des appareils parlants qui aura soin de faire faire la seconde visite par un autre membre du groupe.

Pour ce travail du soir on peut, après s'être introduit, procéder comme pour le travail régulier de témoignage avec le gramophone. On jouera plusieurs disques et traitera alors de questions éventuelles posées sur les sujets entendus. On peut leur montrer comment ils peuvent trouver une réponse plus détaillée dans les écrits. Dans certains cas il peut être nécessaire de visiter une seconde fois la même famille avec le gramophone, notamment lorsqu'une famille désire inviter parents et amis pour leur faire entendre ces choses et en discuter avec eux. Dans ce cas, vous pouvez suggérer à ces gens de leur laisser votre gramophone pour une ou plusieurs soirées si vous avez le sentiment qu'ils sont honnêtes et qu'ils se serviront de l'appareil avec le soin nécessaire. Priez-les de noter le nombre des auditeurs. Le total des auditeurs peut être indiqué dans le rapport mensuel régulier destiné à la Société.

Voitures munies de haut-parleurs

On a obtenu des résultats particulièrement réjouissants en faisant accompagner le travail de maison en maison d'une de ces voitures. Celle-ci s'arrête, donne une causerie, diffuse des communications, puis se déplace, recommence, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le secteur soit travaillé.

Appareils parlants

Personne qui appartient au peuple du Seigneur ne devrait hésiter à prêter son appartement pour des réunions avec les appareils parlants. Si chacun est disposé à le faire, nous aurons déjà dans chaque groupe un nombre considérable de locaux où des réunions de ce genre peuvent être tenues. On se servira également pour ces manifestations, des locaux du groupe, ainsi que des appartements de personnes intéressées qu'on avait visitées avec le gramophone, de maisons d'école et de magasins vides, ainsi que de nombreux autres locaux que les frères et sœurs pourront avoir gratuitement s'ils sont un peu vigilants et sauront soumettre la chose intelligemment à ceux qui disposent de ces locaux. Les appareils peuvent également être employés dans des parcs, sur des terrains non bâtis ou dans la rue, tout comme les voitures munies de haut-parleurs.

Etudes

Chaque membre d'un groupe devrait avoir la possibilité d'assister à une étude des articles courants de *La Tour de Garde* et à une étude du livre *Richesses*. Les groupes plus importants devraient organiser plusieurs études-*Richesses* en différents endroits afin que des nouveaux intéressés puissent être invités au local leur convenant le mieux.

Une telle étude devrait durer une heure ou une heure et quart, suivant la décision du groupe. Elle devrait être ouverte par une prière du président ou d'un autre frère désigné à cet effet. Le président prie quelqu'un sachant lire bien clairement, de faire la lecture d'un ou de deux passages. Puis il donne l'occasion de poser des questions et désigne deux ou trois personnes pour donner la réponse. Après cela, il peut demander s'il y a encore d'autres réponses ou commentaires et quiconque peut alors s'exprimer. La réunion se déroulera ainsi dans l'ordre. Toutes les questions et réponses devraient être brèves et se rapporter au sujet étudié. Le président peut solliciter l'opinion de celui même qui a posé la question, après quoi il résumera ce qui a été dit.

Il est indiqué d'organiser une étude de *Richesses* séparée pour les jeunes et de la faire diriger par des frères ou des sœurs aptes à le faire. Les enfants eux aussi devraient être conduits et aidés dans le service du témoignage.

Nous recommandons que les proclamateurs n'aient pas de réunions d'étude ou autres le dimanche durant la journée, mais que toutes réunions aient lieu le soir, de sorte que toute la journée soit libre pour le service.

Territoire

Le territoire d'un groupe devrait, si possible, être travaillé au moins quatre fois par an. Il peut être visité plus fréquemment encore, et même tous les mois, afin de donner un témoignage plus intense. Ainsi ceux des groupes mêmes qui travaillent souvent leur territoire, trouvent encore beaucoup d'ouvrage.

Classification du territoire des groupes

Nous recommandons une classification ou division simple et pratique du territoire des groupes. Celle-ci existe d'ailleurs déjà dans la plupart d'entre eux. La carte sera divisée à peu près comme suit (on peut évidemment procéder différemment suivant l'importance du groupe).

Carte principale

Dans le local du groupe devrait être suspendue une carte topographique montrant clairement tout le territoire du groupe. Si le territoire est suffisamment grand pour procéder comme nous allons l'indiquer, on le divisera d'abord en zones et chaque zone en secteurs. Les zones et les secteurs seront numérotés, de telle façon que le numéro d'un secteur indique la zone dans laquelle il est situé. On donnera par exemple aux secteurs de la zone 1 les numéros suivants: 101, 102, 103,

Bibliothèque Watchtower

etc.; aux secteurs de la zone 2 les numéros 201, 202, 203, etc. Pour avoir de l'uniformité, les groupes numéroteront les zones et territoires en commençant en haut de la carte, de gauche à droite. Après l'entoilage et la division d'une carte, sa surface peut être protégée par une couche de laque en écailles et plusieurs couches de laque de polissage ou par une double couche de colle sur laquelle on appliquera deux couches de laque transparente.

Secteurs

Les secteurs assignés aux proclamateurs peuvent être notés sur de petites cartes qui indiqueront avec précision les limites et le numéro du secteur. On peut aussi découper les secteurs d'une carte géographique, les coller sur de petites cartes et y indiquer le numéro respectif. Faites en sorte que les l i m i t e s du territoire soient nettement visibles. Vous pouvez faire cela comme vous l'entendrez. Les frères et sœurs disent être suffisamment renseignés si les limites de leur territoire sont nettement indiquées sur leur carte à la machine à écrire.

Assignation de secteurs

Un coup d'œil sur la carte topographique ou la fiche qui est remise au proclamateur devrait suffire à celui-ci pour savoir de quel territoire il s'agit.

Territoire rural

Comme le territoire urbain, on peut également diviser le territoire rural. Pour cela on s'inspirera des suggestions faites ci-dessus. On trouvera que ce système des cartes topographiques pour l'assignation de territoire rural est le plus satisfaisant, parce qu'il permet de constater avec certitude si non seulement les maisons situées le long des routes principales mais aussi celles qui en sont éloignées ont été visitées. Pour diviser le territoire rural, on peut aussi se baser sur des limites naturelles. On peut se procurer à bon compte des cartes géographiques et on en trouvera la plupart du temps dans les lieux visités mêmes où est indiqué chaque chemin. Assurez-vous toujours si toutes les rues ont été travaillées.

Contrôle du territoire

Celui-ci montrera à qui ont été assignés des secteurs et quand ceux-ci ont été visités la dernière fois. Des cartes qui ne sont pas rendues par le proclamateur dans les soixante jours devraient lui être réclamées. Ce contrôle s'exerce très facilement par le moyen d'un fichier que peut constituer chaque groupe lui-même. Employez pour chaque secteur une carte spéciale dont les deux côtés pourront servir pour y inscrire le numéro du proclamateur ainsi que la date de la prise et de la restitution de la carte. Ces cartes seront rangées dans une petite boîte dans l'ordre alphabétique. Les fiches de territoire et les adresses exactes des intéressés se trouvant dans le territoire respectif, seront placées devant chaque carte. On peut aussi se servir d'enveloppes ouvertes et y placer les fiches de territoire et d'adresses.

WATCH TOWER
BIBLE AND TRACT SOCIETY
BERNE

Bibliothèque Théocratique

6831

Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne — Printed in Switzerland